

Plan d'action national en faveur du r trofit : Agn s Pannier-Runacher, Roland Lescure et Cl ment Beaune annoncent la publication de trois arr t s afin de pr ciser et simplifier la r glementation

Le Mardi 24 octobre 2023

Le r trofit permet de modifier la motorisation des v hicules thermiques, par exemple en les transformant en v hicules  lectriques   batterie,   combustible hydrog ne ou en v hicules hybrides rechargeables, et donc d'acc l rer la d carbonation de nos mobilit s. Les trois arr t s publi s permettront un d ploiement plus massif du r trofit, dans le cadre du plan d'action national en faveur du r trofit, annonc  le 26 avril dernier.

Ces arr t s ont  t  pris   la suite d'un travail technique avec les experts du domaine et d'une consultation publique qui s' t d roul e du 25 mai au 16 juin 2023. Ils visent   faciliter les proc dures d'homologation,   la demande des professionnels.

En particulier, il est d sormais possible de faire du r trofit sur des v hicules sp ciaux (d panneuses, camping-car, v hicules accessibles aux personnes en fauteuils roulants, grues mobiles...). Sont  galement pr cis es les informations que le vendeur doit communiquer   l'acheteur sur les  missions de gaz   effet serre  vit es en moyenne pendant 10 ans gr ce   la conversion en  lectrique de son v hicule.

Ces  volutions  tendent la dispense d'avis technique du constructeur pour des v hicules  g s de plus de 5 ans, d j  en vigueur pour le r trofit  lectrique,   des op rations de r trofit visant un changement de motorisation ou de source d' nergie telles que r trofit GNV ou GPL, r trofit hybride ou hybride rechargeable, ou r trofit hydrog ne thermique.

Enfin, pour les v hicules utilitaires lourds, l'installation d'un syst me de d pollution efficace atteignant le niveau de d pollution Euro VI, permettra de pr tendre   un certificat Crit'Air 2.

« R inventer le secteur de l'automobile est l'un des enjeux les plus importants de notre transition  nerg tique. R pondre au d fi de l' lectrification et de l'all gement des v hicules doit permettre de cr er des usines et des emplois industriels sur notre territoire, tout en r duisant notre d pendance mortif re aux  nergies fossiles import es. Je sais pouvoir compter sur nos ing nieurs, nos techniciens et l'ensemble des acteurs de la filire r unis   Lyon pour r pondre pr sents ! »

Agn s Pannier-Runacher, ministre de la Transition  nerg tique

« La d carbonation du secteur des transports est un levier essentiel pour atteindre la neutralit  carbone de notre  conomie en 2050. M me si les ventes de v hicules  lectriques progressent r guli rement, la moiti  du parc automobile fran ais sera encore carbon    l'horizon 2035. Il est donc n cessaire d'agir sur ce parc de v hicules via des op rations de r trofit qui

permettront de remplacer les moteurs thermiques par des propulsions à moindre émission. Grâce à ces trois arrêtés, l'activité des industriels du rétrofit en sera facilitée et cette filière naissante pourra accélérer son développement. »

Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie

« Le rétrofit est l'une des solutions qui nous permettra d'atteindre nos objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Grâce à une concertation menée avec l'ensemble des acteurs nous avons pu identifier les facteurs ralentissant le déploiement de ce modèle. Les trois arrêtés que nous publions aujourd'hui viennent répondre aux demandes de simplification du secteur : nous facilitons ainsi le déploiement à grande échelle de ce modèle vertueux, pour que de plus en plus de véhicules thermiques puissent être transformés en véhicules électriques. »

Clément Beaune, ministre délégué chargé des Transports